



Doc. 15648  
24 janvier 2023

## Les applications de traçage des contacts: défis éthiques, culturels et éducatifs

### Amendement<sup>1</sup> n° 5

déposé par la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme

*Dans le projet de résolution, paragraphe 5, après la troisième phrase, ajouter la phrase suivante:*

«Les données ne devraient pas être conservées, sauf si elles sont indispensables à la réalisation d'un but légitime, et ne devraient être conservées que dans la mesure et pour la durée nécessaires.»

---

1. 2022 - Commission permanente de novembre

